



البنك المركزي التونسي
Banque Centrale de Tunisie

**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

(Exprimé en dinar tunisien)

A C T I F	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
Encaisse - or	1	4 379 907	4 379 907
Souscriptions aux organismes internationaux	2	2 371 793	2 371 793
Position de réserve au FMI	3	122 806 100	124 565 132
Avoirs et placements en D.T.S	4	557 585 444	540 944 488
Avoirs en devises		10 596 976 808	13 002 890 772
Concours aux établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire	5	3 562 000 000	305 000 000
Titres achetés dans le cadre des opérations d'Open Market	6	25 609 600	25 577 500
Avance à l'Etat / souscriptions aux Fonds Monétaires	7	639 680 191	648 606 335
Avance permanente à l'Etat	8	25 000 000	25 000 000
Effets à l'encaissement	9	41 230 224	38 529 001
Portefeuille-titres de participation	10	33 529 871	32 522 250
Immobilisations	11	31 579 963	28 440 340
Débiteurs divers	12	31 630 815	30 395 842
Comptes d'ordre et à régulariser	13	18 052 939	22 280 536
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>		<u>15 692 433 655</u>	<u>14 831 503 896</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

(Exprimé en dinar tunisien)

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
PASSIF			
Billets et monnaies en circulation	14	7 090 129 085	5 789 745 378
Comptes courants des banques et des établissements financiers		189 802 837	863 126 316
Comptes du Gouvernement	15	1 611 316 548	1 617 864 441
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	16	622 823 490	604 394 212
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	17	506 106 491	522 741 339
Engagements en devises envers les I.A.T	18	2 130 369 081	1 509 753 020
Comptes étrangers en devises	19	15 739 334	-
Autres engagements en devises	20	74 697 500	-
Valeurs en cours de recouvrement	21	2 940 475	11 220 120
Déposants d'effets à l'encaissement	22	45 373 295	40 190 795
Ecart de conversion et de réévaluation	23	367 958 344	335 192 622
Créditeurs divers	24	25 971 877	16 481 995
Provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies	25	4 633 903	3 064 413
Comptes d'ordre et à régulariser	26	2 604 276 178	3 164 699 596
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		<u>15 292 138 438</u>	<u>14 478 474 247</u>
CAPITAUX PROPRES	27		
Capital		6 000 000	6 000 000
Réserves		98 379 683	94 758 045
Autres capitaux propres		961	-
Résultats reportés		271 604	218 282
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>104 652 248</u>	<u>100 976 327</u>
Résultat de l'exercice		295 642 969	252 053 322
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>400 295 217</u>	<u>353 029 649</u>
<u>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</u>		<u>15 692 433 655</u>	<u>14 831 503 896</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 DECEMBRE 2011

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
<u>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</u>	28	<u>7 534 112 242</u>	<u>8 529 454 580</u>
Emprunts obligataires		6 765 690 573	7 793 936 016
Autres emprunts extérieurs		768 421 669	735 518 564

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
PRODUITS			
Produits des opérations d'intervention sur le Marché Monétaire		116 141 918	28 290 256
Intérêts sur placements à terme en devises		91 902 310	93 189 450
Autres produits sur opérations en devises	29	113 159 495	87 997 711
Produits sur opérations avec les organismes internationaux		2 533 927	4 202 219
Intérêts des créances sur l'Etat		125 000	125 000
Intérêts perçus sur les comptes des banques et des établissements financiers		1 078 551	1 332 216
Produits divers	30	2 449 648	3 121 679
Reprises de provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies		18 430 510	3 829 703
Reprises de provisions sur titres		-	3 135
Gains de change / réajustement des comptes en devises		125 000 000	150 000 000
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>		<u>470 821 359</u>	<u>372 091 369</u>
CHARGES			
Charges des opérations d'intervention sur le Marché Monétaire		1 782 009	15 587 421
Intérêts payés sur opérations en devises	31	9 810 173	4 524 924
Autres charges sur opérations en devises	32	71 051 248	28 496 806
Charges sur opérations avec les organismes internationaux		4 160 230	1 968 353
Intérêts payés sur les comptes des banques et des établissements financiers		791 882	1 147 455
Charges diverses	33	585 866	1 572 584
Charges de personnel	34	53 691 800	46 725 100
Charges générales d'exploitation	35	10 818 298	12 551 657
Charges de fabrication des billets et monnaies		18 430 510	3 829 703
Dotations aux amortissements des immobilisations		4 003 041	3 580 711
Dotations aux résorptions des charges reportées		53 333	53 333
<u>TOTAL DES CHARGES</u>		<u>175 178 390</u>	<u>120 038 047</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>295 642 969</u>	<u>252 053 322</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

I CADRE JURIDIQUE ET REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Banque Centrale de Tunisie sont élaborés en conformité avec les dispositions de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, telle que modifiée par les textes subséquents, d'une part, et les normes comptables tunisiennes, tout en tenant compte des spécificités de l'activité de la BCT, d'autre part.

Les états financiers de la BCT comprennent

- le bilan,
- l'état des engagements hors bilan,
- l'état de résultat,
- et les notes aux états financiers.

II PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

1) ENCAISSE-OR

Les avoirs en or de la Banque sont évalués au cours officiel de l'or tel qu'arrêté par le décret-loi n°64-18 du 28 septembre 1964 portant définition du dinar. En effet, l'article 2 dudit décret stipule que « *la parité officielle du dinar est fixée à 1,69271 gramme d'or fin pour un dinar* ». Il s'ensuit qu'un gramme d'or fin équivaut à 0,590768649 dinar.

Après la dévaluation du dinar en 1986, en application du décret n°86-785 du 18 août 1986, le cours officiel de l'or s'est établi à 0,6498475 dinar pour un gramme d'or fin.

2) ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dinar aux « *taux de référence comptable* » qui demeurent fixes pour une durée d'un mois.

Les taux de référence comptable représentent les cours moyens ([cours achat + cours vente]/2) fixés par la BCT le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les actifs et passifs libellés en devises sont réévalués à chaque fin de mois. Les pertes et les gains latents résultant des réévaluations mensuelles, sont comptabilisés dans le compte de bilan « *écarts de conversion* ».

3) PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

3.1 La constatation des produits et des charges obéit au principe comptable de « *l'indépendance des exercices* ». Ainsi, les produits et les charges sont rattachés à l'exercice comptable au cours duquel ils sont acquis ou dus.

3.2 Les produits et les charges découlant des opérations en monnaies étrangères sont convertis en dinar aux taux de change en vigueur le jour de leur réalisation.

3.3 A la clôture de l'exercice, le solde du compte « *écarts de conversion* » est traité, selon le cas, comme suit :

- Si le solde est débiteur : le montant total du solde est comptabilisé comme charge de l'exercice,
- Si le solde est créditeur : il n'est comptabilisé dans le compte de résultat comme gains de change au titre des réajustements des comptes en devises, qu'une partie dudit solde après estimation du montant devant être reporté à l'exercice suivant pour couvrir les pertes de change éventuelles qui seraient enregistrées au cours dudit exercice.

3.4 Sont constatées en résultat, comme gains ou pertes de change, les différences qui se dégagent entre les taux de change en vigueur le jour des opérations et les taux de référence comptable. En effet, ces gains et ces pertes découlent de transactions réalisées.

4) LES IMMOBILISATIONS

La comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, s'effectue par l'application de la règle du « *coût historique* », c'est à dire au coût de leur acquisition ou au coût réel décaissé pour leur réalisation, pour ce qui concerne les constructions.

A l'exception des terrains, les immobilisations sont amortissables d'une manière linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation et ce, par

l'application des taux usuels pour chaque catégorie de bien immobilisé. Pour certains équipements spécifiques à la BCT tels que les équipements de la caisse, la durée de vie et le taux d'amortissement appliqués sont déterminés par référence à l'expérience de leurs utilisateurs.

Les immobilisations corporelles sont composées, notamment, des terrains, des constructions, des équipements techniques, du matériel informatique, des équipements de la caisse, du matériel de transport et des équipements de bureau.

Les immobilisations incorporelles sont constituées, essentiellement, par les logiciels informatiques.

5) LES TITRES EN DEVISES

Les titres libellés en devises, faisant partie de la rubrique « *avoirs en devises* », sont évalués au prix du marché à la date de clôture de l'exercice. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des titres, donnent lieu à la constatation de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

6) LES TITRES EN DINAR

Les titres en dinar achetés dans le cadre des opérations d'open market, sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Les moins-values ou les plus-values latentes résultant de la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de bilan « *écarts de réévaluation* ».

7) PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille-titres de participation de la BCT est composé des actions qu'elle a souscrites dans le cadre de l'article 53 de ses statuts et qui représentent les parts lui revenant dans le capital de certains organismes et entreprises non résidents ainsi que des entreprises résidentes ayant pour objet la gestion des services bancaires communs. Ces actions sont comptabilisées au prix de leur acquisition.

III ANALYSE DES PRINCIPALES EVOLUTIONS

Le total du bilan de la Banque Centrale de Tunisie, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, s'est élevé à 15.692,4 MDT, contre 14.831,5 MDT en 2010, soit une augmentation de 860,9 MDT ou de 5,8 %.

Quant au résultat de l'exercice, il s'est établi à 295,6 MDT, contre 252,1 MDT en 2010, soit une hausse de 43,5 MDT ou de 17,3 %.

L'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire au courant de l'année 2011, pour répondre aux besoins en liquidités du système bancaire, a eu un effet notable sur la réalisation des chiffres sus-indiqués.

Au niveau des postes de l'actif, l'encours des facilités aux établissements de crédit dans le cadre des opérations de refinancement, a enregistré un accroissement notable par rapport à l'année 2010, en s'élevant à 3.562 MDT à fin 2011, contre 305 MDT en 2010.

En revanche, les avoirs en devises ont nettement baissé, d'une année à l'autre, de 2.405,9 MDT ou de 18,5 % en s'établissant à 10.597 MDT contre 13.002,9 MDT en 2010. La baisse tient à l'aggravation du déficit de la balance commerciale, au repli des recettes touristiques, des revenus du travail et des investissements étrangers. Il est à signaler, dans ce cadre, qu'au courant de l'année 2011, il a été procédé au remboursement de l'emprunt obligataire en euros de 450 millions euros et de celui en yens de 15 milliards de yens japonais. La régression des avoirs en devises aurait été plus importante, n'eussent été les tirages effectués, au courant de l'année, au titre de crédits et dons étrangers accordés à l'Etat par certaines institutions financières internationales et régionales, ainsi que par certains pays étrangers et l'Union Européenne.

Les avoirs en droits de tirage spéciaux ont augmenté, de leur côté, d'une année à l'autre, de 16,7 MDT pour atteindre 557,6 MDT contre 540,9 MDT en 2010, suite à l'appréciation des DTS par rapport au dinar, entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011.

Au niveau des postes du passif, les billets et monnaies en circulation ont enregistré une hausse record de 1.300,4 MDT ou de 22,5 % pour s'établir à 7.090,1 MDT contre 5.789,7 MDT en 2010. Il est à signaler que le taux d'accroissement de la circulation fiduciaire s'est accéléré, d'une année à l'autre, passant de 9,7 % à 22,5 %.

Par ailleurs, les comptes des banques ont enregistré une baisse notable comparativement avec l'année 2010, en s'élevant à 189,8 MDT contre 863,1 MDT au terme de l'exercice précédent. Par contre, les engagements en devises envers les intermédiaires agréés se sont accrus de 620,6 MDT pour atteindre 2.130,4 MDT contre 1.509,8 MDT en 2010.

Les comptes d'ordre et à régulariser se sont inscrits en baisse de 560,4 MDT suite, essentiellement, à la contraction du compte d'attente en dinars, en raison du virement, à partir dudit compte vers le compte courant du Trésor, des parts revenant à l'Etat sur les bénéfiques de la Banque au titre des années 2008 et 2009 d'un montant global de 682 MDT. Il est à noter que 200 MDT sur la part revenant à l'Etat au titre des bénéfiques de l'exercice 2010 s'élevant à 228,7 MDT, ont été virés au Trésor en 2011.

Par ailleurs, les opérations de réévaluation des comptes libellés en devises ont généré une plus-value nette de 157,7 MDT, venant s'ajouter aux 334,3 MDT reportés de l'exercice précédent. Ce résultat reflète, essentiellement, l'appréciation de la valeur du dollar américain et de l'euro vis à vis du dinar entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011 pour respectivement 4,42 % et 1,08 %. En guise de provision de couverture des risques inhérents aux fluctuations des taux de change en 2012, un montant de 367 MDT a été maintenu dans le compte « écarts de conversion », tandis qu'il a été procédé à l'intégration du montant restant, soit 125 MDT, dans le compte de résultat, contre 150 MDT en 2010.

Au niveau de l'état de résultat, les produits des opérations d'intervention sur le marché monétaire, ont sensiblement progressé de 87,8 MDT en s'élevant à 116,1 MDT contre 28,3 MDT en 2010.

Quant aux intérêts des placements en devises, ils n'ont enregistré qu'une légère baisse de 1,3 MDT et ce, malgré la baisse des avoirs en devises comme indiqué plus haut.

Concernant les autres produits sur les opérations en devises, ils ont enregistré une hausse de 25,2 MDT, provenant essentiellement des gains enregistrés au titre des opérations d'achat à terme de devises (18 MDT).

Du côté des charges financières, les intérêts payés sur les opérations en devises se sont accrus sous l'effet de l'augmentation des montants des intérêts sur les emprunts sur le marché monétaire en devises pour 5,3 MDT reflétant, principalement, le renforcement du recours des intermédiaires agréés à la Banque Centrale pour le placement de leurs dépôts en devises

Les autres charges sur opérations en devises ont enregistré, d'une année à l'autre, une hausse de 42,6 MDT, imputable aux écarts de change nets issus de la différence entre les taux de change en vigueur à la date de l'exécution des opérations en devises et les taux de référence comptable utilisés pour la comptabilisation de ces opérations.

Pour ce qui est des opérations avec les organismes internationaux, elles ont généré une charge nette de 1,6 MDT contre un produit net de 2,2 MDT en 2010. Ceci est dû notamment au fait que la réévaluation de la position de réserve au FMI a donné lieu en 2011 à une moins-value de 1,8 MDT contre une plus-value de 2,3 MDT en 2010.

Quant aux charges d'exploitation, elles ont enregistré, d'une année à l'autre, une augmentation de 5,2 MDT, s'élevant à 64,5 MDT contre 59,3 MDT en 2010. En effet, les charges de personnel se sont accrues de 7 MDT suite, notamment à l'augmentation des salaires, à la révision des indemnités de fonction et à la généralisation de la prime spéciale, d'une part, et à la constitution d'une provision au titre des indemnités de départ à la retraite d'un montant de 3 MDT, d'autre part. Le montant ainsi provisionné, représente la première tranche du montant global devant être affecté dans ce cadre et qui dépasse 9 MDT ; étant précisé que le reliquat sera doté à parts égales, respectivement en 2012 et 2013. En revanche, les charges générales d'exploitation se sont contractées de 1,8 MDT.

IV EXPLICATIONS DETAILLEES DES POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : ENCAISSE-OR

Ce poste renferme les avoirs en or monétaire qui s'élèvent à 6,7 tonnes d'or fin au 31 décembre 2011, soit l'équivalent de 4,4 MDT selon le cours officiel de l'or. L'encaisse or n'a enregistré aucune variation par rapport à l'année 2010.

	2011		2010	
	En dinars	En grammes	En dinars	En grammes
<u>ENCAISSE-OR</u>	<u>4 379 907</u>	<u>6 739 902</u>	<u>4 379 907</u>	<u>6 739 902</u>
Or dans les caisses de la Banque	3 471 738	5 342 391	3 471 738	5 342 391
Or en dépôt chez la Banque d'Angleterre	908 169	1 397 511	908 169	1 397 511

NOTE 2 : SOUSCRIPTIONS AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

Le montant enregistré au sein de cette rubrique, représente le total des sommes réglées par la BCT au profit de certains organismes financiers internationaux, au titre des quotes-parts souscrites en or ou en devises par la République Tunisienne au capital desdits organismes et ce, en vertu de lois promulguées en la matière, autorisant la Banque Centrale à enregistrer lesdites quotes-parts dans l'actif du bilan de la Banque.

La date de la dernière opération effectuée dans ce cadre, remonte à l'année 1969 ; l'Etat a, depuis, pris en charge toutes les opérations de souscriptions, aussi bien en monnaie locale qu'en devises.

Il s'agit des organismes ci-après :

Organisme	Montant souscrit (en TND) ¹
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	215 408
Association Internationale de Développement	87 202
Société Financière Internationale	76 808
Banque Africaine de Développement	1 992 375

NOTE 3 : POSITION DE RESERVE AU FMI

Le montant enregistré sous cette rubrique (122,8 MDT)², représente la contre-valeur en dinars de la partie souscrite en devises (56,2 millions de DTS) de la quote-part de la Tunisie au capital du FMI. Elle représente la différence entre le montant total de la quote-part de la Tunisie (286,5 millions de DTS) et les avoirs en dinar du FMI, logés dans son compte n°1 ouvert sur les livres de la BCT.

Au même titre que les avoirs en devises, la position de réserve au FMI fait partie des réserves internationales de la Tunisie. En effet, en cas de besoin de soutien à la balance des paiements, ces actifs de réserve libellés en DTS, pourraient faire l'objet de tirages sur le FMI, sans conditions préalables, et ce, en les convertissant en monnaies qui soient plus librement convertibles.

NOTE 4 : AVOIRS ET PLACEMENTS EN DTS

Ce poste regroupe :

- le solde du compte en DTS ouvert au nom de la BCT sur les livres du FMI. Au 31 décembre 2011, ce solde s'élevait à 241,8 millions de DTS, soit l'équivalent, à cette même date, de 552,2 millions de dinars³.

¹ - Il s'agit de la contre-valeur en TND, aux cours de change historiques, des montants souscrits en or ou en devises.

² - 1 TND = 0,458029 DTS selon la cotation du FMI en vigueur depuis le 29 avril 2011.

³ - 1 DTS = 2,28328TND au 31/12/2011.

- le montant en DTS représentant la contribution de la BCT au fonds fiduciaire FRPC¹-PPTE² administré par le Fonds Monétaire International. Le montant de cette contribution s'élève à 2,4 millions de DTS, soit l'équivalent de 5,4 millions de dinars³.

	2011	2010
<u>AVOIRS ET PLACEMENTS EN DROITS DE TIRAGE SPECIAUX</u>	<u>557 585 444</u>	<u>540 944 488</u>
Avoirs en droits de tirage spéciaux	552 193 239	535 711 838
Placements en DTS	5 392 205	5 232 650

NOTE 5 : CONCOURS AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT LIES AUX OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE

Cette rubrique enregistre l'encours net de l'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire. Cet encours a atteint 3.562 MDT au 31 décembre 2011, reflétant la situation de besoin de liquidités du système bancaire qui a caractérisé toute l'année 2011.

NOTE 6 : TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET

Cette rubrique comprend le portefeuille des titres achetés ferme dans le cadre des opérations d'open market. Actuellement, ce portefeuille se compose de bons du Trésor assimilables dont la valeur s'est légèrement appréciée par rapport à l'exercice 2010 :

	2011	2010
<u>TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET</u>	<u>25 609 600</u>	<u>25 577 500</u>
BTA achetés ferme	25 609 600	25 577 500

¹ - Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance

² - Pays Pauvres Très Endettés

³ - 1 DTS = 2,28328TND au 31/12/2011

NOTE 7: AVANCE A L'ETAT RELATIVE A LA SOUSCRIPTION AUX FONDS MONÉTAIRES

Cette rubrique loge, comme avance au Trésor, la contre-valeur en dinars des montants réglés au titre des souscriptions afférentes aux quotes-parts de la Tunisie dans le capital du Fonds Monétaire International et du Fonds Monétaire Arabe et ce, en application des dispositions de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque Centrale de Tunisie et ces deux institutions financières.

Le Fonds Monétaire International : le montant total de la souscription de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 286,5 millions de DTS, dont 230,3 millions souscrits en dinars et crédités dans le compte N°1 du Fonds Monétaire International, et 56,2 millions souscrits en devises convertibles.

Le Fonds Monétaire Arabe : la quote-part de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 12,85 millions de dinars arabes de compte, dont 7 millions de dinars arabes de compte représentent la quote-part souscrite en numéraire (6,9 millions souscrits en devises convertibles et 0,1 million souscrit en monnaie locale et crédité dans le compte en dinars du Fonds Monétaire Arabe ouvert sur les livres de la Banque Centrale) et 5,85 millions de dinars arabes de compte représentent la part attribuée à la Tunisie en application de la décision n° 3/2005 du Conseil des Gouverneurs du Fonds, approuvant la libération, par incorporation des réserves, de la partie restante du capital et la distribution de nouvelles parts aux pays membres, proportionnellement à leurs quotes-parts initiales. Il est à noter que le dinar arabe de compte est égal à 3 DTS.

Les souscriptions en dinars au capital de ces deux institutions, enregistrées au crédit de leurs comptes respectifs ouverts sur les livres de la Banque Centrale, font l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change des DTS par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours fixés par le Fonds Monétaire International.

NOTE 8 : AVANCE PERMANENTE A L'ETAT

Ce poste renferme le montant de l'avance permanente accordée à l'Etat en vertu des dispositions de la convention conclue, à cet effet, entre la Banque centrale et le Ministère des Finances le 29 juin 1970 en application de la loi n°70-22 du 7 mai 1970 relative à l'assainissement des finances publiques. Cette avance est productive d'intérêt au taux annuel de 0,5 %.

Il y a lieu de signaler que la loi de finances 2012 a comporté un article prévoyant le remboursement par l'Etat de l'avance précitée. Ce remboursement, qui s'insère dans le cadre de la révision de la relation financière entre la Banque Centrale et le Trésor Public, en vue de se conformer aux dispositions de l'article 47 bis de la loi organique de la Banque Centrale de Tunisie interdisant l'octroi de découverts ou de crédits au Trésor, sera imputé sur le principal de la dette publique au titre de la gestion 2012.

NOTE 9 : EFFETS A L'ENCAISSEMENT

Le montant enregistré dans ce poste représente l'encours des titres, et notamment les obligations cautionnées, souscrits en faveur de l'Etat et remis par le Trésor pour encaissement. Ces titres sont conservés dans le portefeuille de la Banque Centrale de Tunisie jusqu'à leur échéance.

NOTE 10 : PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION

Le montant enregistré dans ce poste représente la partie libérée de la participation de la Banque Centrale de Tunisie dans le capital des institutions suivantes :

Institution	Solde en devise	Solde au 31/12/2011 en TND¹
▪ Tunisian Foreign Bank	6 658 090,98 EUR	12 872 753
▪ La société SWIFT	5 330,00 EUR	10 305
▪ Banque Africaine d'Import Export	10 000 000,00 USD	14 939 500
▪ Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur	2 500 000,00 USD	3 734 875
▪ Programme de Financement du Commerce Interarabe	1 250 000,00 USD	1 867 438
▪ SIBTEL	105 000,000 TND	105 000
Total		33 529 871

¹ - Selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2011 :

1 EUR = 1,9334 TND

1 USD = 1,49395 TND

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS

Le tableau ci-après fait apparaître le détail de la rubrique « Immobilisations » au 31 décembre 2011 :

Rubrique	Valeurs brutes				Amortissements			VCN 31/12/2011
	31/12/2010	Acquisitions 2011	Sorties 2011	31/12/2011	31/12/2010	2011	31/12/2011	
Logiciels	2 982 669	1 111 684	-	4 094 353	2 795 687	268 110	3 063 797	1 030 556
Autres imm.incorporelles	44 318	-	-	44 318	-	-	-	44 318
Logiciels : avances et acomptes	708 943	1 213 134	1 103 189	818 888	-	-	-	818 888
Autres imm.incorp. en-cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles	3 735 930	2 324 818	1 103 189	4 957 559	2 795 687	268 110	3 063 797	1 893 762
Terrains	2 504 959	-	-	2 504 959	-	-	-	2 504 959
Constructions	54 876 772	244 555	-	55 121 327	37 232 529	2 060 145	39 292 674	15 828 653
Matériel et mobilier de bureau	735 838	23 519	-	759 357	276 866	83 021	359 887	399 470
Matériel de transport	1 975 635	1 332 900	49 885	3 258 650	1 365 939	408 564	1 774 503	1 484 147
Matériel informatique	3 242 228	97 037	83 365	3 255 900	2 539 579	295 274	2 834 853	421 047
Matériel de reprographie	93 285	-	-	93 285	74 130	7 224	81 354	11 931
Equipements de caisse	1 686 494	369 443	110 250	1 945 687	1 662 374	38 187	1 700 561	245 126
Agencements et aménagements	1 906 818	208 032	17 211	2 097 639	739 663	197 714	937 377	1 160 262
Installations techniques	5 606 074	450 905	105 362	5 951 617	1 358 723	564 105	1 922 828	4 028 789
Matériels et équip.techniques	385 831	19 204	2 534	402 501	270 730	40 086	310 816	91 685
Œuvres d'art et pièces antiques	6 696	-	-	6 696	-	-	-	6 696
Immob.corporelles en-cours	-	3 503 436	-	3 503 436	-	-	-	3 503 436
Immobilisations Corporelles	73 020 630	6 249 031	368 607	78 901 054	45 520 533	3 694 320	49 214 853	29 686 201
Total	76 756 560	8 573 849	1 471 796	83 858 613	48 316 220	3 962 430	52 278 650	31 579 963

NOTE 12 : DEBITEURS DIVERS

Ce poste abrite, principalement, l'encours des crédits accordés au personnel de la Banque et qui sont financés sur la réserve pour fonds social, ainsi que les divers avances et acomptes octroyés au personnel.

NOTE 13: COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)

Ce poste renferme, essentiellement, les produits à recevoir ainsi que d'autres divers comptes débiteurs. Il est détaillé comme suit :

	2011	2010
<u>COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)</u>	<u>18 052 939</u>	<u>22 280 536</u>
Produits à recevoir	16 880 511	20 121 960
Or destiné à la vente aux artisans bijoutiers	487 004	1 237 179
Autres divers comptes débiteurs	685 424	921 397

NOTE 14 : BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION

Les billets et monnaies en circulation ont enregistré un accroissement record de 1.300,4 MDT ou de 22,5 %, pour s'établir à 7.090,1 MDT contre 5.789,7 MDT en 2010. Ils sont détaillés comme suit :

	2011	2010
<u>BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION</u>	<u>7 090 129 085</u>	<u>5 789 745 378</u>
Billets	6 844 855 735	5 557 356 770
Monnaies	245 273 350	232 388 608

NOTE 15 : COMPTES DU GOUVERNEMENT

Ce poste contient, essentiellement, le solde du compte courant du Trésor (648,2 MDT), le solde des comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises qui enregistrent les tirages sur les crédits et les dons extérieurs octroyés à l'Etat ou à des établissements publics avec la garantie de l'Etat (922,8 MDT), ainsi que les soldes des autres comptes relatifs aux divers fonds tenus par la Banque Centrale pour le compte de l'Etat tels que le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle

(FOPRODI) et le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRA).

	2011	2010
<u>COMPTES DU GOUVERNEMENT</u>	<u>1 611 316 548</u>	<u>1 617 864 441</u>
Compte courant du Trésor Tunisien	648 184 598	604 768 325
Comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises	922 782 675	782 609 539
Gouvernement Tunisien - comptes de dons FOPRODI	880 142	1 821 835
Gouvernement Tunisien - comptes divers	389 140	1 914 180
FONAPRA	35 465 961	218 332 896
Gouvernement Tunisien - comptes de prêts	673 524	4 744 369
	2 940 508	3 673 297

NOTE 16 : ALLOCATIONS DE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX

Ce poste englobe la contrepartie des montants cumulés des DTS alloués par le Fonds Monétaire International à la Tunisie, en sa qualité de pays membre. S'élevant à 272,8 millions de DTS¹ au 31 décembre 2011, ces allocations devraient être restituées au Fonds en cas d'annulation des DTS. Elles constituent, ainsi, un engagement à durée indéterminée envers le FMI.

NOTE 17 : COMPTES COURANTS EN DINARS DES ORGANISMES ETRANGERS

Ce poste englobe les soldes des comptes ouverts en dinars au nom des organismes étrangers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Monétaire Arabe. C'est le solde du compte N°1 du Fonds Monétaire International, comportant le montant de la souscription de la Tunisie en dinar au capital du Fonds, qui constitue la plus importante composante de ce poste (502,7 MDT).

NOTE 18 : ENGAGEMENTS EN DEVISES ENVERS LES I.A.T

Ce poste abrite les avoirs en devises à vue des intermédiaires agréés (193,9 MDT), d'une part, et l'encours des emprunts de la Banque Centrale sur le marché monétaire en devises (1.936,4 MDT), d'autre part.

¹ - 1 DTS = 2,28328 TND au 31 décembre 2011.

NOTE 19 : COMPTES ETRANGERS EN DEVISES

Ce poste enregistre le solde global créditeur des comptes ouverts en devises étrangères ou en dinar tunisien convertible, au nom de banques ou d'institutions non résidentes. Le solde de ce compte s'est élevé à 15,7 MDT au terme de l'exercice 2011. Il est à signaler que le solde global de ces comptes était débiteur au 31/12/2010 et par conséquent, il a figuré dans la rubrique « Avoirs en devises » du côté de l'actif.

NOTE 20 : AUTRES ENGAGEMENTS EN DEVISES

Le montant figurant sous cette rubrique, représente la contrevaletur en dinars du montant de dépôt de 50 millions de dollars américains effectué par la Banque d'Algérie auprès de la Banque Centrale de Tunisie en vertu de la convention conclue à cet effet, entre les deux banques centrales, en date du 28 avril 2011.

NOTE 21 : VALEURS EN COURS DE RECOUVREMENT

Le montant enregistré dans ce poste représente la situation nette créditrice des comptes de recouvrement des valeurs dont, notamment, les chèques tirés au profit du Trésor ainsi que les virements ordonnés par les services de la Banque et transitant par le système de télécompensation.

NOTE 22: DEPOSANTS D'EFFETS A L'ENCAISSEMENT

Ce poste représente la contrepartie du poste d'actif « Effets à l'encaissement ». La différence entre ces deux postes représente la valeur des titres échus envoyés pour recouvrement et dont le montant n'a pas encore été encaissé.

NOTE 23 : ECARTS DE CONVERSION ET DE REEVALUATION

Ce poste comporte la partie du solde créditeur du compte « *écarts de conversion* » retenue comme provision pour la couverture du risque des variations des taux de change durant l'exercice 2012 (367 MDT), ainsi que la plus-value dégagée de la réévaluation au prix du marché, des titres achetés dans le cadre des opérations d'open market (0,9 MDT).

NOTE 24 : CREDITEURS DIVERS

Ce poste englobe, essentiellement, les comptes de dépôts de fonds des agents de la Banque, la provision constituée au titre des indemnités de

départ à la retraite, les retenues d'impôts à la source au profit de l'Etat, les montants des contributions au titre de la couverture sociale en attente de paiement, les montants des saisies arrêts et autres comptes au nom d'instances nationales (l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections, le Fonds Citoyen, le Comité National du Recouvrement des Biens Mal Acquis Existants à l'Etranger).

	2011	2010
<u>CREDITEURS DIVERS</u>	<u>25 971 877</u>	<u>16 481 995</u>
Comptes de dépôts de fonds (comptes du personnel, compte de l'Amicale,...)	9 666 774	7 170 839
Provision pour indemnité de départ à la retraite	3 000 000	-
Retenues d'impôts à la source, TVA collectée et autres impôts et taxes au profit de l'Etat	1 086 510	875 741
Montants des contributions au titre de la couverture sociale, en attente de paiement	1 385 171	1 292 057
- CNSS	653 475	616 168
- STAR	721 935	674 411
- CNRPS	9 761	1 478
Autres créditeurs divers	10 833 422	7 143 358
<i>dont :</i>		
- Saisies-arrêts	9 055 728	6 781 723
- Fonds Citoyen	660 602	
- Compte du Comité National du Recouvrement des Biens Mal Acquis	647 668	
- Compte de la Haute Commission Indépendante pour les Elections	239 101	

NOTE 25 : PROVISIONS POUR CHARGES DE FABRICATION DES BILLETS ET MONNAIES

Le montant figurant sous cette rubrique, représente le reliquat des ressources affectées au financement des programmes de fabrication des billets de banque et monnaies, lors de la répartition des bénéfices des exercices précédents.

	2011	2010
Solde au 31 décembre N-1	3 064 413	2 894 116
Dotation de provision au titre de l'exercice N	20 000 000	4 000 000
Reprise sur provision au cours de l'exercice N	18 430 510	3 829 703
Solde de la provision au 31 décembre N	4 633 903	3 064 413

NOTE 26 : COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)

Ce poste renferme, essentiellement, les montants créditeurs en attente de régularisation, les charges à payer, les produits perçus d'avance et la contrepartie de la position de réserve au Fonds Monétaire International.

	2011	2010
COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)	2 604 276 178	3 164 699 596
Contrepartie de la position de réserve au FMI	122 806 100	124 565 132
Devises en attente d'affectation	2 433 815 149	2 322 991 913
<i>dont : recettes de privatisation de Tunisie Télécom</i>	<i>2 422 821 979</i>	<i>2 320 245 928</i>
Charges à payer et produits divers perçus d'avance	4 436 080	5 279 194
Intérêts perçus d'avance sur titres en devises	1 943 811	18 641 341
Dépenses à régler à caractère spécifique et exceptionnel	2 154 027	2 013 792
Charges de personnel à payer	8 537 539	7 641 482
Autres comptes d'ordre et à régulariser	30 583 472	683 144 379
<i>Dont :</i>		
<i>- Reliquat de la part revenant à l'Etat sur les bénéfices de la BCT au titre de l'exercice 2010</i>	<i>28 700 000</i>	
<i>- Parts revenant à l'Etat sur les bénéfices de la BCT au titre des exercices 2008 et 2009.</i>		<i>682 000 000</i>

NOTE 27: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2011, ont atteint 400,3 MDT au 31 décembre 2011, contre 353 MDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 47,3 MDT. Ils sont détaillés comme suit :

	2011	2010
Capital	6 000 000	6 000 000
Réserves	98 379 683	94 758 045
Autres capitaux propres	961	-
Résultats reportés	271 604	218 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	104 652 248	100 976 327
Résultat de l'exercice	295 642 969	252 053 322
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	400 295 217	353 029 649

NOTE 28 : LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'état des engagements hors bilan comporte les engagements de garantie se rapportant aux emprunts obligataires émis par la Banque Centrale de Tunisie pour le compte du Gouvernement Tunisien sur les marchés financiers étrangers (marchés japonais, américain et européen) ainsi que les emprunts extérieurs de l'Etat, contractés dans le cadre de la coopération économique bilatérale. Ces emprunts sont gérés par la Banque Centrale pour le compte de l'Etat tout en signant des engagements envers la partie étrangère (banque étrangère ou institution financière) pour le règlement des échéances y afférentes.

Ces emprunts sont enregistrés en principal et intérêts, sauf ceux à taux d'intérêt variables, dont l'enregistrement se limite à leurs montants en principal.

Ces engagements sont, en fait, considérés comme des engagements par signature (hors-bilan) et ce, en application de la convention comptable de la « *prééminence du fonds sur la forme* », sachant que les engagements financiers de la Banque centrale, issus des emprunts cités ci-dessus, leur correspond un engagement similaire de la part de l'Etat pour le remboursement de toutes les échéances des emprunts concernés ainsi que le règlement de toutes les charges financières y afférentes.

Cette rubrique a enregistré, d'une année à l'autre, une baisse de 995.3 MD due principalement au remboursement, au courant de l'année 2011, de deux emprunts obligataires, l'un en euros et l'autre en yens japonais.

NOTE 29 : AUTRES PRODUITS SUR OPERATIONS EN DEVISES

Ce poste englobe, essentiellement, les commissions perçues sur les opérations de change (81,6 MDT) provenant de la marge appliquée sur les cours à la vente, les gains sur les achats de devises à terme (18 MDT) et les plus-values résultant de la cession des titres en devises (10,3 MDT).

NOTE 30 : PRODUITS DIVERS

	2011	2010
<u>PRODUITS DIVERS</u>	<u>2 449 648</u>	<u>3 121 679</u>
Produits sur crédits budgétaires non utilisés	449 169	876 230
Commissions sur vente de l'or aux artisans bijoutiers	112 656	61 426
Récupérations de charges	464 324	481 797
Pénalités de retards sur exécution des marchés de la BCT	10 816	169 211
Récupérations au titre des pensions complémentaires de retraite des détachés	119 922	164 899
Revenus des titres de participation	862 241	791 906
Produits des services SGMT	260 504	244 310
Autres produits	170 016	331 900

NOTE 31 : INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES

Les intérêts payés sur les opérations en devises se sont élevés à 9,8 MDT au 31 décembre 2011 contre 4,5 MDT au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi une augmentation de 5,3 MDT due, essentiellement, au renforcement du recours des intermédiaires agréés à la Banque Centrale pour le placement de leurs dépôts en devises.

	2011	2010
<u>INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES</u>	<u>9 810 173</u>	<u>4 524 924</u>
Intérêts sur intervention sur le marché monétaire en devises	9 787 199	4 496 768
Intérêts sur découverts en devises à vue	22 974	28 156

NOTE 32 : AUTRES CHARGES SUR OPERATIONS EN DEVISES

Ce poste renferme, essentiellement, les charges représentant l'étalement des primes sur les titres en devises, ainsi que les charges au titre des écarts de change nets issus de la différence entre les taux de change en vigueur à la date de l'exécution des opérations en devises et les taux de référence comptable utilisés pour la comptabilisation de ces opérations.

NOTE 33 : CHARGES DIVERSES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2011 un solde de 0,6 MDT contre 1,6 MDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit (en dinars):

	2011	2010
<u>CHARGES DIVERSES</u>	<u>585 866</u>	<u>1 572 584</u>
Charges récupérables / frais des messages Swift	160 980	160 296
Perte sur billets de banque étrangers non recouvrés	385 393	94 589
Perte sur réduction du nombre d'actions TFB	-	937 207
Frais d'impression du livre « Histoire de la Monnaie »	-	201 536
Autres charges diverses	39 493	178 956

NOTE 34 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont atteint 53,7 MDT au 31 décembre 2011 contre 46,7 MDT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

	2011	2010
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>53 691 800</u>	<u>46 725 100</u>
Traitements et compléments de traitement	21 624 300	20 444 400
Traitements de base	17 823 700	16 766 000
Heures supplémentaires	139 100	148 100
Indemnités	2 694 300	2 625 800
Avantages en nature	821 900	752 700
Charges connexes aux traitements	145 300	151 800
Primes	11 426 000	10 798 700
Prime de bilan	3 426 000	3 353 400
Prime de rendement	4 219 000	4 015 000
Prime de fin d'année	1 738 000	1 676 700
Prime spéciale	1 541 700	1 037 000
Prime de départ à la retraite	501 300	716 600
Charges sociales	17 167 000	14 846 600
Dotation aux provisions pour indemnité de départ à la retraite	3 000 000	-
Charges de formation du personnel	150 000	330 000
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	324 500	305 400

NOTE 35 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	2011	2010
<u>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</u>	<u>10 818 298</u>	<u>12 551 657</u>
Achats	1 911 794	2 130 927
Achats consommés : matières consommables et fournitures	1 890 620	2 115 737
Achats petits matériels et outillages	21 174	15 190
Services extérieurs	6 035 654	7 403 059
Sous-traitance générale	419 820	674 695
Entretiens, réparations et contrats de maintenance	2 897 431	2 964 405
Primes d'assurances	988 812	1 302 340
Frais de transport et de dédouanement des billets de banque étrangers	592 644	920 500
Frais postaux et de télécommunication	1 058 081	1 017 595
Autres charges	78 866	523 524
Charges diverses ordinaires	2 854 399	2 994 471
Déplacements, missions et indemnités	256 455	294 260
Revue, journaux et ouvrages	502 194	532 060
Dons, subventions et cotisations	1 978 007	2 044 951
Autres charges diverses ordinaires	117 743	123 200
Impôts, taxes et versements assimilés autres que sur rémunérations	16 451	23 200

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

**Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
de la Banque Centrale de Tunisie**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné le bilan de la Banque Centrale de Tunisie et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011 ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Banque, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Notre examen a été effectué conformément aux dispositions de l'article 29 (nouveau) de la loi n° 58-90 du 19 Septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, telle que modifiée par la loi n° 2006-26 du 15 Mai 2006, et aux normes de révision comptable généralement admises ; Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable

des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers ci-dessus indiqués, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Banque Centrale de Tunisie au 31 décembre 2011 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis sur la base des méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les normes comptables tunisiennes et internationales tout en tenant compte des spécificités de la Banque Centrale et sont comparables à ceux de l'exercice précédent. Les principes comptables les plus significatifs sont décrits dans la note II annexée aux états financiers.

Tunis, le 14 février 2012

Mourad Guellaty

Moncef Boussannouga Zammouri

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958, portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé, lors de sa réunion tenue le 15 février 2012, la répartition du résultat de l'exercice 2011 comme suit (montants en dinars) :

Résultat de l'exercice	295.642.969
Résultats reportés des exercices antérieurs	271.604
Résultats à répartir	295.914.573
Réserve spéciale	1.800.000
Provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies	42.500.000
Résultats reportés	14.573
Part revenant à l'Etat	251.600.000